



MUTATION D'OFFICE

LE CADEAU DE NOËL DE L'ADMINISTRATION POUR LES SERVICES CENTRAUX !

Lors d'un groupe de travail national, la DG a annoncé la mise en place de nouvelles **règles de mutation brutales et arbitraires** pour les inspecteurs affectés en Centrale et **immédiatement applicables**.

Ce dispositif fait que certains d'entre vous seront reversés dans le réseau dès le 1^{er} septembre 2017. Votre chef de bureau pourra décider seul de vous muter d'office, sans possibilité de recours.

Mutation d'office

La DG instaure un dispositif scandaleux de mutation d'office de la centrale vers le réseau dans deux cas :

- mutation d'office en cas de suppression d'emploi ;
- mutation d'office suite à un bilan de compétence obligatoire tous les 5 ans (qui concernera dès cette année tous ceux arrivés avant 2012).

Dans tous les cas l'agent ainsi muté perdra le bénéfice des primes de centrale (- 600 € minimum) !

Instauration d'un délai de séjour

La DG instaure un délai de séjour de 3 ans minimum dans les services centraux et assimilés (DCM, ENFiP et équipes des délégués interrégionaux).

Mobilisation contre ces régressions arbitraires

Ces régressions sont inacceptables et doivent être combattues. Elles sont la première étape vers une gestion totalement arbitraire des agents.

Seule une mobilisation forte de l'ensemble des agents des services centraux permettra d'éviter leur mise en œuvre.

Devant l'arbitraire et l'injustice du dispositif, il appartient à chacun de prendre ses responsabilités, dans l'intérêt des agents et du service public.

Tous ensemble avec l'intersyndicale, **mobilisons-nous** pour faire échec à cette nouvelle règle : les agents des services centraux sont désormais jetables !

C'est seulement dans l'action unitaire que nous gagnerons. L'engagement de chacun inversera le rapport de force.

Tous en grève le 15 novembre 2016